



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 106200

Texte de la question

M. Alain Rousset attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la réforme de la voie technologique STI-STL, qui doit débiter dès la rentrée 2011 pour la classe de première. Cette réforme transformera les douze sections existantes en quatre sections de STI2D : architecture et construction, énergie et environnement, innovation technologique et éco-conception, système d'information et numérique. Pourtant, le Conseil supérieur de l'éducation (CSE) et le Comité interprofessionnel consultatif (CIC) se sont prononcés majoritairement contre ce projet. La mise en oeuvre de cette réforme semble poser plusieurs difficultés. Les programmes viennent juste d'être publiés, et les enseignants ne peuvent les préparer dans un délai aussi court, notamment avec l'évolution radicale des contenus. De plus, les ressources documentaires sont quasi inexistantes, et les formations se mettent difficilement en place. Les moyens nécessaires à ces formations ne sont pas donnés aux académies, alors que cette réforme remet en cause les équipements et le patrimoine présent dans les lycées technologiques. Les acteurs économiques et sociaux, et en particulier certaines branches du patronat, s'inquiètent de ses effets sur les formations en STS et en IUT. De plus, les procédures d'orientation ne sont pas mises à jour, les brochures de l'ONISEP énoncent encore les STI actuelles comme possibilité d'orientation pour la prochaine rentrée. Enfin, il semblerait qu'aucune réflexion n'ait été menée sur le baccalauréat et donc sur les procédures de validation et de certification. Enfin, les enseignants sont opposés à cette réforme, et demandent un « moratoire » sur la mise en place de celle-ci à la rentrée 2011 afin qu'une vraie négociation s'engage pour une réforme de la voie technologique permettant de conserver sa spécificité et son attractivité. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en place pour répondre aux inquiétudes des enseignants.

Données clés

Auteur : [M. Alain Rousset](#)

Circonscription : Gironde (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106200

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4143

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)